



## **Salaires minimaux et recommandations des fourchettes salariales dans la branche de la droguerie (valable dès 1 août 2023)**

---

### **Droguiste CFC**

Fourchette de salaires annuels (bruts): **CHF 52'000 – CHF 58'500**

### **Droguiste dipl. ES occupant la fonction de gérant responsable**

Fourchette de salaires annuels (bruts): **CHF 81'800 – CHF 85'800**

- \_ La fourchette définit les salaires bruts annuels hors bonification, participation au résultat, etc.
- \_ Selon l'art. 13 CCT du 1.10.2022, la valeur inférieure de la fourchette est considérée comme le salaire minimal obligatoire pour toute la Suisse.
- \_ A titre de recommandation, les drogueries des régions économiquement faibles s'orientent sur la valeur inférieure pour fixer les salaires, les drogueries des régions économiquement plus fortes sur la valeur supérieure de la fourchette.
- \_ Les formations complètes professionnellement importantes (diplôme de langue, etc.) ou fonctions doivent être prises en considération lors de la fixation des salaires. Il s'agit en particulier d'honorer dûment la fonction de «remplaçant» assumée avec la formation correspondante.
- \_ Les partenaires sociaux vérifient à intervalles réguliers l'actualité de ces fourchettes salariales.